

## BARÈME DES PRESTATIONS FORFAITAIRES D'EDF POUR LES CLIENTS RACCORDES EN BASSE TENSION DONT LA PUISSANCE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 kVA DANS LES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE MER

Barème au 1<sup>er</sup> août 2021

Les délais standards affichés correspondent à des délais moyens de réalisation constatés, exprimés en jours ouvrés. EDF ne peut donc pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

TO = Télé Opération effectuable à distance dès lors que le point de livraison est équipé d'un compteur communicant.

Les échecs de télé Opérations sont traités sous un délai standard de 5 jours ouvrés.

Prestations		Prix en € HT	Délais standards	
			Sur site	TO
Mise en service / Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	42,21	10j ouvrés	J+1
	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau (client chèque Energie ou FSL)	Non facturée		
	Mise en service sur raccordement existant (avec ou sans déplacement)	11,82	5j ouvrés	J+1
	Mise en service sur raccordement existant (client chèque Energie ou FSL)			
	Mise en service ou rétablissement dans la journée (avec déplacement sur site)	110,55	J ou J+1	
	Mise en service ou rétablissement dans la journée (à distance)	44,23		2h ou J+1
	Résiliation sans suppression du raccordement	Non facturée	5 j ouvrés	J+1
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	<b>Modification de formule tarifaire et / ou de puissance souscrite</b>			
	Diminution de puissance (toute situation sauf passage mono / tri ou inversement)	Non facturée	10j ouvrés	J+1
	Augmentation de puissance moins d'un an après la pose d'un Compteur numérique (avec ou sans déplacement)	Non facturée	10j ouvrés	J+1
	Augmentation de puissance moins d'un an après une baisse de puissance souscrite (avec ou sans déplacement)	41,58	10j ouvrés	J+1
	Augmentation de puissance à distance avec ou sans modification de tarif	3,13		J+1
	Modification de la formule tarifaire à distance	Non facturée		J+1
	Modification de puissance avec réglage de l'appareil de contrôle et avec ou sans modification de tarif	31,82	10j ouvrés	
	Modification de tarif avec programmation du compteur sur site	31,82	10j ouvrés	
	Passage de simple en double tarif ou inversement et changement de compteur	47,36	10j ouvrés	
	Modification de puissance avec changement du disjoncteur et avec ou sans modification du tarif	47,36	10j ouvrés	
	Modification de puissance avec réglage du disjoncteur et changement de compteur et avec ou sans modification du tarif	47,36	10j ouvrés	
	Modification de puissance avec changement de disjoncteur et de compteur et avec ou sans modification du tarif	57,28	10j ouvrés	
	Passage de mono à triphasé ou inversement	133,75	10j ouvrés	
	<b>Modification du dispositif de comptage sans impact sur le tarif ou la puissance souscrite</b>			
Activation de la sortie télé-information du compteur avec déplacement	26,65	10j ouvrés		
Activation de la sortie télé-information du compteur sans déplacement	Non facturée		J+1	
Mise en place d'un système de télé-report des index	Devis	Date convenue		
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Réduction de puissance ou coupure ferme	44,94		
	Réduction de puissance ou coupure ferme pour clients avec " Chèque énergie" ou "FSL"	9,00		
	Rétablissement ou restauration de la puissance réduite	Non facturée	J ou J+1	2h ou J+1
Données de relève	Relève spécial	26,65	10j ouvrés	
	Mise à disposition des index quotidiens et de la puissance maximale quotidienne (compteur communicant)	Non facturée		
Vérification des appareils	<b>Vérification sur le dispositif de comptage</b>			
	Vérification métrologique du compteur	287,23	10j ouvrés	
	Vérification visuelle du compteur	31,82	10j ouvrés	
	<b>Intervention pour permettre la vérification des protections par un prestataire agréé (clients non résidentiels)</b>	339,49	10j ouvrés	
	<b>Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage</b>	Non facturée	Date convenue	
	<b>Séparation de réseaux en Heures Ouvrées</b>			
	en Heures Ouvrées	186,10	> 21 j ouvrés	
	Hors Heures Ouvrées	314,78	> 21 j ouvrés	
	<b>Mise sous tension pour essais des installations électriques (clients non résidentiels)</b>			
	Sans mise hors tension finale	159,33	10j ouvrés	
Avec mise hors tension finale	294,44	10j ouvrés		
<b>Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon</b>	205,21	10j ouvrés		
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement	Devis	Date convenue	
	Déplacement de compteur/Déplacement et modification de raccordement	Devis	Date convenue	
	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	Devis	Date convenue	
	Suppression de raccordement	Devis	Date convenue	
Branchement provisoire et protection de chantier	<b>Branchement provisoire - mise en service, résiliation et dé-raccordement *</b>			
	Non fixe Isolé	165,66	Date convenue	
	Non fixe Groupé	99,40	Date convenue	
	Non fixe sur terrain semi équipé Isolé	133,05	Date convenue	
	Non fixe sur terrain semi équipé Groupé	79,83	Date convenue	
	Fixe isolé	84,00	Date convenue	
	Fixe Groupé	50,40	Date convenue	
	<b>Protections de chantier</b>			
	Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants			
	Forfait pose / dépose	293,50	10j ouvrés	
Location mensuelle du matériel isolant, par portée	9,20			
Autres cas d'isolation du réseau	Devis	Date convenue		
Frais annexes d'intervention	Intervention express	31,96	Selon dispo	
	Enquête	26,65	10j ouvrés	
	Déconnexion ou reconnexion au potelet	358,16	Date convenue	
	Intervention de courte durée (< 15 mn)	26,65	10j ouvrés	
	Débit: annulation de rdv par le client à moins de 2 jours	15,19		
	Déplacement vain: rdv manqué du fait du client	26,65		
Frais de gestion	Duplicata de document interne de moins de 12 mois	12,83		
	Forfait agent assermenté	394,39		
	Pénalités de retard pour non paiement dans les délais, avec minimum de perception - clients particuliers	15,00		
	Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (clients non particuliers)	40,00		
	Prélèvements impayés (sauf clients "particuliers")	16,66		
Indemnisation client	Rendez-vous planifié non respecté par EDF	-26,65		

\* : le coût des travaux de raccordement est facturé en sus, conformément au barème de raccordement